

Commune de
Ménilles

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°2/3

1:2 000

"Vu pour être annexé à la délibération du 02/10/2015
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme."

Fait à Ménilles,
Le Maire,

ARRETE LE : 20/02/2015

APPROUVE LE : 02/10/2015

Etude réalisée par :

environnement conseil

agence Nord

agence Est (usage social)

agence Ouest

Groupement

audicé

Logo

Logo

Logo

Légende

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Espace boisé classé au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme
- ① Emplacement réservé
- Secteurs sur lesquels s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation
- Protection du patrimoine naturel au titre de l'article L. 123-1-5-III, 2° du Code de l'Urbanisme (rd, rivière, mare, fossé à protéger ou à créer, verger, haie, alignement d'arbres, arbre à protéger...)
- Protection du patrimoine bâti au titre de l'article L. 123-1-5-III, 2° du Code de l'Urbanisme (fontaine, calvaire, château, pompe à eau, murs...)
- Espace inconstructible en raison d'un risque d'effondrement (Source : DDTM de l'Eure)
- Zone soumise au risque inondation - Application du Plan de Prévention Risque Inondation de l'Eure Moyenne (Source : DDTM de l'Eure)
- Identification des axes de ruissellement au titre de l'article R123-II b) du Code de l'Urbanisme
- Identification des continuités douces au titre de l'article L. 123-1-5-IV, 1° du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial
- Construction pouvant faire l'objet d'une extension limitée au titre de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- 13 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz et d'hydrocarbures
- Constructions nouvelles ou en cours n'apparaissant pas au plan cadastral en date de Décembre 2013
- Zone de risque technologique liée à la présence d'une canalisation de transport de gaz (périmètres de risque DN150 = 30 m et DN600 = 245 m) et de transport d'hydrocarbures (périmètres de risque = 47m)

- Zone U : Zone urbaine
- Secteur Ua : Secteur urbain d'activités
- Secteur Ue : Secteur urbain d'équipement
- Secteur Um 1,2 : Secteur urbain mixte
- Secteur Up : Secteur urbain protégé
- Zone A : Zone agricole
- Secteur Ap : Secteur agricole protégé
- Zone N : Zone naturelle
- Secteur Ne : Secteur naturel d'équipements
- Secteur Np : Secteur naturel protégé

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	12 727 m²	Création d'équipements scolaires et de loisirs	Commune
ER n°2	1249 m²	Elargissement du chemin et plantation d'une haie	Commune
ER n°3	628 m²	Elargissement du chemin et plantation d'une haie	Commune
ER n°4	2437 m²	Extension du cimetière	Commune
ER n°5	213 m²	Création d'une continuité piétonne	Commune
ER n°6	206 m²	Elargissement du chemin	Commune
ER n°7	848 m²	Création d'un accès perméable pour piétons et véhicules et aménagement hydraulique	Commune
ER n°8	412 m²	Agrandissement commercial de la place	Commune

